

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DDEEES 7 Subvention (38.000 euros) et convention avec le Comité international des Jeux mathématiques.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité international des Jeux mathématiques ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité international des Jeux mathématiques.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 38.000 euros est attribuée au Comité international des Jeux mathématiques (n° Simpa : 19087).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO